COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S'CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers En exercice : 52 Présents : 41 Procurations : 2 Votants : 43

Absents: 9

Date de convocation: 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents: K ESSAYAR, E ROCHE, MF TASTEVIN, M THINGN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet: ZAE du Bourdary: cession du lot n°3 à la société SOVISAL.

Le Président indique que l'entreprise SOVISAL, représentée par M Thierry VEYRENCHE, spécialisée dans la fabrication de salaisons et la vente de viandes souhaite acquérir un lot de la ZAE de Bourdary à Aubenas pour y transférer son activité.

Actuellement, l'entreprise emploie 24 salariés et est installée dans des locaux à Saint Privat. Les bâtiments sont très anciens (mise en service des laboratoires il y a plus de 50 ans) et ne correspondent plus aux normes sanitaires en vigueur. L'entreprise SOVISAL souhaite transférer son unité de production sur le terrain de la ZAE du Bourdary, en proximité immédiate des abattoirs municipaux d'Aubenas. Le projet consiste en la construction et l'aménagement d'une unité de production pour 1 000 tonnes de produits carnés et salaisons traités par an.

L'entreprise envisage également de coupler l'atelier de production avec un magasin destiné aux professionnels (restaurateurs, collectivités, associations...) de type « Promocash » avec un drive.

Après discussion, le choix de l'entreprise s'est porté sur le lot n° 3 d'une superficie d'environ 6 255 m². Il s'agit d'un lot impacté par la zone inondable définie par le dernier plan de prévention des risques inondation. Aussi, le prix de vente est fixé à 25 € HT le m², conformément à l'avis de France Domaines, tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, il est demandé qu'une clause mentionnant un pacte de préférence de retour au profit de la CCBA soit prévue, pour une durée de 10 ans, en cas de vente de tout ou partie du lot, de sorte à limiter la spéculation foncière en zone d'activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

 La cession à l'entreprise SOVISAL, ou à la société qui s'y substituera, du lot n° 3 de la ZAE du Bourdary à Aubenas, constitué des parcelles cadastrées section D n° 4661, 4663, 4665, 4667, 4469 et 4731 représentant une superficie de 6 255 m² environ, au prix de 25 € hors taxe le m², hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur;

 Dire que l'acte de cession devra inclure une clause mentionnant un pacte de préférence au profit de la CCBA, pour une durée de 10 ans, à compter de la date de signature en

cas de vente de tout ou partie du lot ;

 Autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir et à accomplir toutes formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 15 mars 2023 Le Président, Max TOURVIEILHE